

# Le Plessis Mag'

N°6-FEVRIER 2017



Bonne  
& heureuse  
Année!

*Amorosi*  
& compari  
Journal d'informations municipales  
du Plessis-Feu-Aussoux

# Editorial

Madame, Monsieur, chers habitants,

**Pour 2017** nous souhaitons poursuivre sur le même rythme pour la commune et, pour cela, nous avons d'ores et déjà, décidé d'associer cette nouvelle année à ***l'aménagement de notre cadre de vie*** : en septembre 2014 nous avons entrepris le montage d'un contrat rural comportant 3 projets:

- 1/ l'accessibilité de la mairie
- 2/ la mise en sécurité des abords de l'école puis
- 3/ la construction d'un local technique.

Notre dossier a été accepté par le conseil départemental et régional qui nous ont octroyés 80 % de subvention.

Cette année nous réalisons les projets 1 et 2.

A ces projets d'aménagement nous allons associer les travaux de mise en place du chemin piétonnier partant de l'entrée du village depuis la rue de la Caumonnerie jusqu'à l'école. Puis de l'aménagement de la placette devant l'école afin de créer du stationnement aux abords de l'école. Projets qui nous tenaient à cœur de réaliser pour lesquels nous nous étions engagés pour la sécurité de tous.

Ces aménagements nous seront subventionnés par l'Etat, par le biais de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %.

Je vous demanderai alors un peu de patience et beaucoup de tolérance quant aux éventuelles mises en place de ces gros et beaux chantiers.

Malheureusement nous ne pourrons pas organiser notre fête de village 2017 mais ne vous en faites pas nous travaillons déjà sur celle de 2018 !

Année 2017, année du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février. Notre agent recenseur sera Mme Prieur Sylviane notre secrétaire, connue de tous. Alors je vous demanderai de lui apporter le meilleur accueil. Nouveauté cette année, nous pourrons répondre au questionnaire par internet ! Je vous invite à le faire: méthode très sécurisée et très rapide que l'on peut effectuer à l'heure qui nous convient. J'insiste sur l'importance et la qualité de ce recensement qui définit le nombre d'habitants de notre commune et qui est une constante utilisée par les services de l'état pour le calcul des dotations.

Nous projetons également d'organiser avec le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural un RUN & BIKE, la date est réservée, ce sera le dimanche 26 mars 2017. Le principe du Run & Bike est d'alterner course à pieds et vélo en équipe de deux sur un parcours d'environ 10 à 15 km. Cette épreuve est conviviale et peut être familiale. N'hésitez pas à vous entraîner. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux!

Bien que nous réalisions tous ces investissements, nous avons fait le choix au Plessis Feu Aussoux ***de ne pas augmenter les impôts en 2017***. Je puis donc vous assurer que, tant que nous le pourrons, vous ne serez pas pénalisés par les efforts que nous devons imposer à la commune. Simplement et ne l'oublions pas, nous ne pouvons le faire que grâce à l'aide de nos élus locaux et de leur soutien financier.

Nos élus que parfois malheureusement l'on critique de trop ! Nos élus qui sans compter, avec tout leur dévouement et l'intérêt général qui les animent, travaillent et défendent nos intérêts locaux depuis plusieurs années.

Ce sont eux qui nous le permettent, parce qu'ils sont proches de nous, à notre écoute et connaissent la vraie vie rurale, ses nombreux atouts et les défendent dans un seul but : notre bien être.

Je souhaite que nous leur apportions ***notre reconnaissance*** pour tout ce qu'ils font auprès de nous.



N'oublions pas les échéances électorales cette année : présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai, puis législatives les dimanches 11 et 18 juin.

Dans le contexte actuel préoccupant, je pense que l'échelon local reste essentiel, avec la force de la proximité, ce lien irremplaçable aux citoyens que certains voudraient pourtant éloigner encore des centres de décisions...

A notre échelle, nous devons faire preuve d'ambition et de détermination et tout mettre en œuvre pour être acteurs de notre avenir.

La responsabilité d'un maire et de son équipe est de savoir rassembler pour avancer collectivement et toujours mieux vivre ensemble.

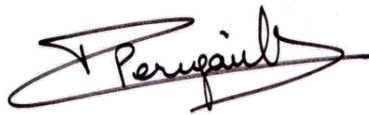
Ce que je voudrais exprimer pour terminer et que nous gardions en tête pour l'année qui débute, c'est que nous devons essayer de rester positifs. Nous devons être solidaires et espérer la sérénité et la paix.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi afin de souhaiter à chacun d'entre vous nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence.

Je souhaite, en effet, que 2017 soit pour vous, ainsi que pour vos proches, une année qui vous apporte la santé, la joie, la réussite et le plein épanouissement.

*Bonne et heureuse année 2017 !*

Votre Maire  
Isabelle PERIGAULT



# Sommaire

- Editorial .....p.2-3
- Conseil Municipal.....p.5
- Videoprotection et travaux.....p.6-7
- Vie du village.....p.8-11
- Vie citoyenne.....p.13-14
- Nos associations.....p.15
- La Communauté de communes.....p.16
- Etat Civil.....p.17
- Dates à retenir.....p.17
- Règles bon voisinage.....p.18-19
- Souvenirs.....p.20

*Directeur de publication*  
*Isabelle PERIGAULT*  
*Maire du PLESSIS FEU AUSSOUX*  
*Coordination Générale*  
*Elisabeth DE MORAIS*  
*Rédaction et photographies*  
*Commission et Service communication*  
*Imprimé et distribué par nos soins*





## Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Face à l'augmentation du travail administratif du secrétariat de la Mairie et après analyse de la fréquentation des administrés, les horaires d'ouverture au public des services administratifs changent à compter du 1er février 2017:



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		<b>14h00 à 18h00</b>
MARDI	<b>09h00 à 12h00</b>	
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI	<b>09h00 à 12h00</b>	
SAMEDI*	<b>09h00 à 12h00</b>	

*\*(le 2ème et 4ème samedi de chaque mois)*

## Echos du Conseil Municipal

**Nous vous rappelons que les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site internet de la commune ou en mairie.**

### Séance du 14 septembre 2016:

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Sté IBSON et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.
- Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de créer un poste d'Adjoint technique de 2ème classe, à temps non complet (27 h 00), à compter du 1er octobre 2016.
- Approuve les termes de la convention financière avec le SDESM et autorise Madame le maire à la signer.
- **CONTRAT RURAL – CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE**

Dans le cadre de la réalisation des projets du Contrat Rural ainsi que du chemin piétonnier de la RD231 à l'école Jean Commère et réaménagement de la placette, nous avons organisé une consultation de maitres d'œuvre. Après analyse des candidatures : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### Séance du 08 novembre 2016:

- Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent une motion de soutien visant à demander à Monsieur le Préfet d'étudier la révision du schéma afin de fusionner uniquement la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres avec la Communauté de Communes du Val Bréon et la commune de Courtomer dans l'intérêt des habitants et de l'avenir de l'aménagement du territoire.

#### **• REGLEMENT LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Suite aux divers problèmes de nuisances subies par les habitants environnants, Mme PERIGAULT propose de rajouter 2 points au règlement :

- la musique devra cesser à 1 heure du matin.

- aucune autre location ne sera consentie au locataire (en cas de plainte, détérioration du matériel et dégradation des locaux).

Les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

## *Installation de la vidéoprotection*

Face aux cambriolages, vols de véhicules et dégradations en forte augmentation, nous avons installé un dispositif de 13 caméras. Opérationnel depuis fin décembre 2016, ces caméras sont installées à toutes les entrées et sorties du village ainsi qu'au niveau des terrains de tennis et multisports.

Chaque point est pourvu d'une caméra « lecture de plaques d'immatriculation » et d'une caméra d'ambiance.

Nous souhaitons vous rassurer une nouvelle fois quant à l'utilisation faite par ce dispositif : les images ne sont lisibles qu'avec codes d'accès et seulement par les personnes habilitées par les services préfectoraux et la gendarmerie.

La vision en propriété privée est absolument interdite et le dispositif, objet d'une déclaration en préfecture, respecte les préconisations en matière de vidéoprotection.



## Eclairage public

La municipalité a décidé l'extension de l'éclairage de la commune. Une première phase de travaux a été entreprise sur le village : route de Villeneuve, rue des Peupliers et rue de l'Echelle.

C'est le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) qui peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents dont la commune fait partie, conformément à ses statuts. Par transfert de compétences, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, perçoit les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Seine et Marne, le Conseil régional Ile de France, l'Union européenne ou d'autres financeurs. Une participation prévisionnelle de la commune est prévue.

La somme totale de ce programme de réfection de l'éclairage public s'élève à 8652,00 TTC.



*route de Villeneuve*

## A venir

Les travaux d'aménagement du chemin piétonnier, des abords de l'école et de la mise en accessibilité de la mairie ont été présentés en réunion publique samedi 14 janvier 2017.

Le début des travaux est prévu courant avril.



Nous vous signalons également la création d'un sens unique rue de l'Echelle. Cet aménagement est justifié par un besoin de sécurité et préconisé par le CAUE de Seine et Marne au vu de la largeur de la voie empruntée par un nombre important d'enfants pour se rendre à l'école.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par un « flash infos » de la date de mise en place de cette modification.

# La vie du village

## Nos écoles

Notre école Jean Commère a accueilli 65 élèves pour cette rentrée scolaire 2016-2017 tandis que l'école Jean de La Fontaine en a accueilli 50.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice Emilie Dubois au Plessis avec qui il est très agréable de collaborer.

Nous remercions chaleureusement les institutrices du RPI pour leur dévouement.



## Inscriptions à l'école

L'inscription à l'école se fait dans un 1er temps en mairie.

L'enfant doit être inscrit **au plus tard** au mois de juin précédant la rentrée scolaire.



**Inscriptions scolaires 2017/2018  
Pour les enfants nés en 2014**

### Pièces à fournir à la mairie :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,
- un justificatif récent de domicile,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

## Une belle fête au village

Le 24 septembre dernier, notre village était en fête. Un programme très divertissant attendait les Ansoldiens. Le samedi, à partir de 14 heures, les habitants se sont réunis sur la place de la mairie pour lancer les festivités avec un grand jeu de piste « spécial familles », un concours de pétanque ainsi qu'un magnifique concours de brouettes décorées.



Petits et grands ont apprécié ce moment de partage et de bonne humeur. Le lâcher de ballons a émerveillé les plus jeunes. En fin de journée, le repas a réuni plus de 200 personnes autour d'un couscous. Une soirée dansante a clôturé en beauté cette journée de fête dont le point d'orgue a été le magnifique feu d'artifice lancé depuis le stade !





*Lauréats du Concours «Brouette-décorée »*



Rémi



Alexis



*Bravo à tous !*



Louane



Arthur

*Concours de pétanque*



Nous remercions chaleureusement Catherine et Patrick ZANETTI pour l'organisation du concours de pétanque qui a ravi bon nombre de joueurs.

## Commémoration du 11 novembre

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui nous ont rejoint : Ansoldiens, musiciens, gendarmes, pompiers, jeunes sapeurs pompiers, représentants des anciens combattants et nos jeunes habitants.

Nous remercions particulièrement les enfants pour leur lecture.



## Sortie des aînés

La sortie avec nos aînés s'est déroulée le vendredi 25 novembre au cabaret l'Ermitage à Chalifert.

Nous avons passé un bon moment autour d'un excellent repas suivi de quelques valse et rocks sur la piste de danse.





## Boite aux lettres du Père Noel

Une nouveauté cette année, petits et grands ont pu déposer leur lettre au Père Noel qui n'a pas manqué de leur répondre...



## Noël des enfants

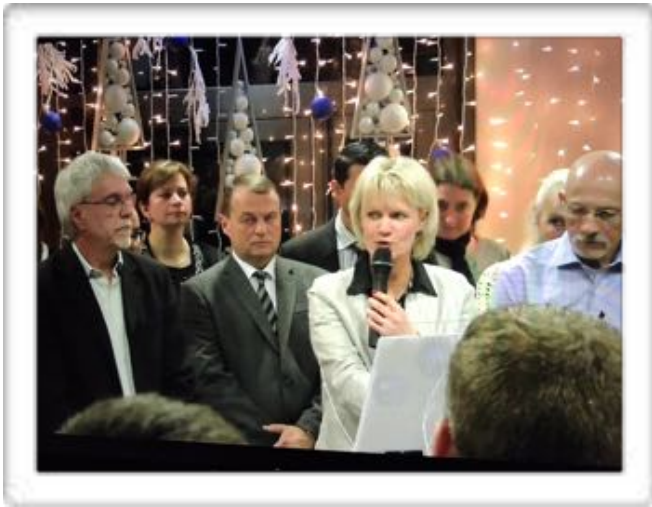
La féerie de Noël ! Le dimanche 04 décembre, les plus **jeunes** sont venus à la rencontre du Père Noël à la mairie qui leur a remis un cadeau. Cette année encore, les **ados** de la commune ont bénéficié d'un chèque-cadeau.



## Vœux du Maire

Vendredi 18 décembre, se tenait la traditionnelle cérémonie des vœux du Plessis-Feu-Aussoux à la population en présence de, Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental et Patrick STOURME, président de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres. Et, une nouvelle fois, de nombreuses personnes étaient présentes.

Après une rétrospective des actions et projets menés sur 2016 ainsi qu'une présentation des projets à venir, Isabelle PERIGAULT et les membres du Conseil Municipal ont passé un véritable moment de convivialité avec les invités.



***Un grand Merci à Sylviane PRIEUR, notre secrétaire, pour son dévouement depuis 20 ans au service des Ansoldiens!***



# Vie citoyenne

## Autorisation de sortie du territoire (AST) obligatoire depuis le 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire qui précise les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- ses nom et prénoms ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage (ex. nom d'époux/épouse) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_



## La Journée Défense et Citoyenneté

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale,
- un déjeuner commun appelés - équipes d'encadrement et d'animation,
- une information « jeunesse citoyenne » consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis.

**Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**



# Du côté de nos associations

## Le C.P.F.A

### Le beaujolais nouveau

Le beaujolais nouveau, accompagné d'un buffet champêtre a réuni comme chaque année bon nombre d'Ansoldiens. Agréable tradition avec une ambiance musicale.



### Les foulées du Plessis

Le CPFA a organisé les 11èmes foulées du Plessis avec les concours du CDSMR et de la Mairie. Cette année nous avons accueilli le double de coureurs. Vivement l'année prochaine !



11ème Foulées du Plessis-Feu-Aussoux  
Dimanche 9 octobre 2016  
Course : 2 Kms



11ème Foulées du Plessis-Feu-Aussoux  
Dimanche 9 octobre 2016  
Course : 5,6 Kms



11ème Foulées du Plessis-Feu-Aussoux  
Dimanche 9 octobre 2016  
Course : 10 Kms



#### Résultats individuels :

Place	Nom Prénom	Perf	Dossard
1	BILLOU Daniel	8'02"	48
2	WAMBEKE Tom	8'12"	43
3	DILARD Soren	8'17"	46
4	GAUCHER Esteban	8'23"	56
5	PARIS Nathan	8'25"	41
6	AUVRAY Alexis	8'47"	42
7	GUYOT Rémi	8'50"	40
8	PIROUE Noa	9'02"	55
9	BERNADOTTE Nicolas	9'58"	47
10	HAWAS Mathilde	10'07"	50
11	ROTOMBE Bastien	10'32"	51
12	GAINÉ Quentin	10'38"	49
13	BRAMI Elena	10'43"	58
14	FESTOC Arnaud	10'53"	57
15	LEGRAND Arthur	11'20"	52
16	PIROUE Romane	11'24"	54
17	MOTTE Gabrielle	11'27"	53
18	MATIAS Elvira	11'28"	59
19	DILARD Leia	12'00"	45
20	MATIAS Leane Rose	12'21"	60

#### Résultats individuels :

Place	Nom Prénom	Perf	Dossard
1	CLEMENCEAU Aurélien	22'39"	820
2	BONNIVARD François	23'02"	812
3	LAMBERT Simon	23'16"	827
4	LACROIX Cyril	26'23"	828
5	LEGRAND Matthéo	26'31"	826
6	MASSIAS Rémi	27'15"	813
7	WAMBEKE David	27'16"	814
8	DILARD Carlotta	27'58"	815
9	MINGOT Logan	28'58"	824
10	GUYOT Yanis	29'04	823
11	CUISINIER Anais	29'48"	818
12	AUVRAY Valentin	30'01"	816
13	BOURASSIN Gerard	30'10"	817
14	GAUCHER Mathéo	31'03"	821
15	GAUNON John Paul	31'18"	822
16	SPERRY Clémentine	31'37"	819
17	GUYOT Philippe	31'57"	811
18	GUYOT Manon	31'58"	810
19	ROBINOT Sophie	32'38"	825

#### Résultats individuels :

Place	Nom Prénom	Perf	Dossard
1	GRIBAL Bernard	37'50"	
2	PRINGARBE Norbert	38'16"	
3	BOISNARD Emmanuel	38'30"	
4	DEHAINE Benoît	38'42"	
5	PRIGENT Julien	39'25"	
6	BALOSSIER Jeremy	39'59"	
7	ROLLAND Eric	40'22"	
8	DOUGUET Jean-Christophe	40'39"	
9	KUPR Julien	42'02"	
10	MALLERONI Julien	42'02"	
11	OFFRE Laurent	44'17"	
12	SIMONET Yves	44'57"	
13	GUICBERT Jean	45'20"	
14	PAUQUET Philippe	45'25"	
15	PRAMART Brice	45'41"	
16	PERRODIN Patrick	45'54"	
17	GUICBERT Michel	47'03"	
18	LABAILLE Kevin	48'04"	
19	PERIGAUULT Romain	48'09"	
20	GUICHE Arthur	48'10"	
21	MEHRAZ Nadia	49'05"	
22	RAGOT Fabien	49'33"	
23	PERIGAUULT Philippe	50'56"	
24	TCHERNIAVSKI Romain	51'04"	
25	MAUGENEST Laurent	51'46"	
26	CARON Jean-Christophe	53'19"	
27	PIROUE Christophe	54'11"	
28	SAULNIER Elodie	54'11"	
29	INDRIGO Sarah	54'15"	
30	FRANC Pascal	54'15"	
31	COLOMBO Céline	54'22"	
32	SURPLY Emerik	58'48"	
33	DE MULDER Fabrice	58'59"	
34	BANNY André	1h00'44"	
35	COYNAULT Serge	1h04'00"	



Merci aux jeunes sapeurs pompiers de Rozay-en-Brie d'être venus si nombreux

### Le café-jardin

Nouvelle activité au sein du CPFA : le café-jardin!

La 1ère édition aura lieu le 11 mars 2017 à 10h sous la halle de la mairie et aura pour thème : le compost.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de la mairie et à l'adresse suivante :

<http://lecafejardinduplessis.over-blog.com>





# Communauté de Communes du Val Briard



Ont été installés dans leurs fonctions à l'issue des élections du 25 janvier 2017, les membres du bureau communautaire de la nouvelle **Communauté de Communes du Val Briard**, auxquelles appartiennent les communes de Châtres, Crèvecœur en Brie, Fontenay-Tresigny, La Houssaye en Brie, Les Chapelles Bourbon, Livery en Brie, Marles en Brie, Mortcerf, Neufmoutiers en Brie, Presles en Brie, Bernay Vilbert, La Chapelle Iger, Courpalay, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Pécy, Le Plessis Feu Aussoux, Rozay en Brie, Vaudoy en Brie, Voinsles, Courtomer, Ferrières-en-Brie, Villeneuve-le-Comte, Pontcarré, Favières et Villeneuve-Saint-Denis.

**Jean-Jacques BARBAUX** : Président

**Patrick STOURME** : 1er Vice-président délégué à la Jeunesse, Sport, Vie Scolaire et Mutualisation des Services

**Dominique RODRIGUEZ** : 2ème Vice-président délégué au Développement économique (Création et gestion de ZA)

**Isabelle PERIGAULT** : 3ème Vice-présidente déléguée aux transports, déplacements et communication

**Patrick ROSSILLI** : 4ème Vice-président délégué à l'Action Sociale-Petite Enfance (RAM et Structure multi-accueil) – AAGDV (\*)

**Bruno GAINAND** : 5ème Vice-président délégué à l'aménagement du territoire (SCOT et Schémas de secteurs) et Commerce local, Tourisme

**Serge CARTHAGENA** : 6ème Vice-président délégué aux travaux et bâtiments et voirie

**François CHEVALLIER-MAMES** : 7ème Vice-président délégué à la commande publique : contrats, marchés, CLECT (\*)

**Patrick PERCICK** : 8ème Vice-président délégué à l'Environnement, au développement durable

**Jean ABITEBOUL** : 9ème Vice-président délégué à la culture et au numérique

- **Marc CUYPERS** : Conseiller Communautaire délégué à la GEMAPI (\*), SPANC (\*), EAU

- **Martine LAFORGE** : Conseillère Communautaire déléguée à la CLECT (\*)

*CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*

*AAGDV : Aire d'Accueil Des Gens du Voyage*

*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

*SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif*



# Etat Civil

Naissances :  
Nous félicitons les parents de :

Elias Régis Hervé Lemmy Le Meur, né le  
14/08/2016

Mathilde Quinsenat, née le 02/09/2016



Nous ont quittés:

Florentin Marsella le 09/09/2016

Robert Berthoud le 01/01/2017

Avec toutes nos condoléances

## Mariages



Mégane Elodie Vernel et David Lopes le 10 septembre 2016.

## Principales dates à retenir

05/03/2017 : Loto du CPFA

11/03/2017 : Café-Jardin **NOUVEAU**

26/03/2017 : Run&Bike du Plessis **NOUVEAU**

16/04/2017 : Oeufs de Pâques à 10h30

30/04/2017 : Jeu de piste CPFA

08/05/2017 : Commémoration de l'Armistice

09/06/2017 : Fête des voisins

23/07/2017 : Brocante

08/10/2017 : 12ème édition des Foulées du Plessis.



MAIRIE DU PLESSIS-FEU-AUSSOUX  
11 rue de l'Eglise  
77540 LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX



TEL : 01.64.04.17.96  
FAX : 01.64.04.11.52  
E-mail : [mairie.pfa@orange.fr](mailto:mairie.pfa@orange.fr)

Retrouvez nous sur le web : [www.le-plessis-feu-aussoux.fr](http://www.le-plessis-feu-aussoux.fr)

# Petits rappels de bon voisinage

## Mes animaux

### Respecter la salubrité et la tranquillité publiques.

Le cocorico du coq, le bêguètement de la chèvre, le « cotcot » des poules, le coincain du canard ... sont des bruits considérés « normaux » de voisinage à la campagne. Cependant lorsqu'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, ils deviennent des troubles pour le voisinage.

On considèrera que le chant du coq au lever et au coucher du soleil matin est normal. Cependant, s'il chante de façon incessante, nuit et jour, cela sera considéré comme un comportement anormal, donc un trouble du voisinage.



#### Entretien

Les fumiers de votre basse-cour doivent être évacués pour ne pas incommoder le voisinage.

**RAPPEL :** Une basse-cour reste une basse-cour, le nombre de ses pensionnaires est limité à 50 animaux de plus de 30 jours et est soumise aux règles générales du Règlement sanitaire départemental. Au-delà de 50 animaux de plus de 30 jours, votre basse-cour devient un élevage, une installation classée, soumis(e) à une loi stricte nécessitant d'en faire la déclaration.

### Il en va de même pour les aboiements intempestifs de chiens.



## Bruits de voisinage:

Je réalise des travaux de bricolage ou de jardinage,

Je ne dois pas troubler la tranquillité du voisinage.

### Je dois respecter les horaires :

Jours ouvrés : de 7 heures à 20 heures.

Samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures .

Dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

(Source : arrêté de la Préfecture de Seine et marne n°00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000)



## Taille des arbres et arbustes :

### Mes obligations d'entretien et d'élagage.

Je suis tenu de couper les branches de mes arbres qui dépassent chez mon voisin, au niveau de la limite séparatrice car mon voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Je dois également entretenir les arbres ou haies qui dépassent sur la voie publique.



## Brûlage des végétaux :

Je fais des travaux d'élagage et de jardinage.

**Je ne dois PAS brûler les végétaux à l'aire libre sur ma parcelle – c'est INTERDIT !**

J'entretiens mon jardin, j'utilise la déchèterie de Coulommiers pour évacuer mes déchets végétaux ou les bacs vert.

Même si les usages vaudraient me faire penser que j'ai le droit à certaines dates de brûler mes végétaux, cette pratique est interdite depuis plusieurs années par le « règlement sanitaire départemental ».

Au-delà des possibles troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts provoque l'émission de polluants atmosphériques en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides et dégagent de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.



J'utilise donc des solutions alternatives adaptées, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage (compostage, paillage, déchetterie).

**Collecte des déchets végétaux : du 1er avril au 30 novembre.**





*D'hier à aujourd'hui...*

Eglise du Plessis-Feu-Aussoux



*Si vous possédez d'anciennes photos de notre village nous sommes preneurs!  
Par avance merci à vous.*

## Espace publicitaire

AVIS DE VALEUR  
DE VOTRE BIEN OFFERT



### Concrétisons ensemble votre projet immobilier

ACHAT · VENTE

- Réseau de proximité
- Honoraires adaptés
- Diffusion sur près de 200 sites
- Recherches personnalisées

**Votre Conseiller Immobilier  
sur ROZAY-EN-BRIE et alentours**



**Frédéric CARREIRA**  
frederick.carreira@iadfrance.fr

**06 70 56 91 23**

AGAC N°14314 - 11216 REPUBLICAIRE - 47 121 104 908 - 1554 880 0781

**iadfrance.fr**